



CHARTRE DE LYON ATHLETISME

Ethique – Préventions – Violences - Dopage

1- PREAMBULE

En application de la charte d'éthique et de déontologie de la Fédération Française d'Athlétisme, le Club Lyon Athlétisme s'engage à promouvoir une pratique sportive saine, respectueuse et inclusive. Cette charte rappelle les principes éthiques fondamentaux que chaque membre, athlète, entraîneur, dirigeant, bénévole et partenaire doit respecter.

Lyon Athlétisme met en place également une personne référente, membre de la Commission « Ethique, Préventions Violences et Dopage » pour chacun des points détaillés ci-dessous.

2- PRINCIPES ETHIQUES

- Adopter un comportement exemplaire, respectueux, bienveillant et inclusif envers tous les membres du club, les adversaires, les officiels, le public et les partenaires.
- Favoriser un esprit d'équipe et de solidarité, en encourageant chacun à donner le meilleur de lui-même dans un climat de respect et d'entraide.
- Respecter les règles de l'athlétisme et l'intégrité de la compétition.
- Rejeter toute forme de discrimination, harcèlement ou violence, quelle que soit sa nature.
- Promouvoir les principes d'intégrité de gestion et de parité Hommes/Femmes.
- Protéger l'image du club et de ses membres en veillant à un usage responsable des réseaux sociaux.

3- PREVENTION DES VIOLENCES

A. Cas général

- Garantir un environnement sportif sécurisé, exempt de toute forme de violence, de harcèlement ou d'abus.
- Participer aux actions de sensibilisation pour prévenir et détecter les comportements inappropriés.
- Assurer un accompagnement et un soutien aux victimes en les orientant vers les structures et référents compétents.
- Signaler immédiatement aux responsables du club et aux autorités compétentes tout acte de violence ou comportement inapproprié.

B. Cas spécifique des violences à caractère sexiste et sexuel

- Etre attentif aux signes indicateurs de harcèlement sexuel/sexiste et d'agression sexuelle
- Utiliser et respecter le protocole de signalement des faits de VSS.
- Respecter la confidentialité et la protection des personnes concernées par une situation de VSS.

LYON ATHLETISME

Association loi 1901 n° W691068246 –SIRET 500 395 041 00022 – APE 9312Z - FFA N° 069089
75, allée Pierre de Coubertin – 69007 Lyon
Tél : 04 72 73 11 63 - email : lyonathletisme@orange.fr – www.lyon-athletisme.fr



4- LUTTE CONTRE LE DOPAGE

- S'engager à pratiquer une discipline propre, sans recours à des substances interdites ou des pratiques dopantes.
- Connaître et respecter les réglementations antidopage en vigueur établies par l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) et l'Agence Mondiale Antidopage (AMA).
- Accepter de se soumettre aux contrôles antidopage et coopérer pleinement avec les autorités compétentes.
- Sensibiliser les jeunes athlètes aux dangers du dopage pour la santé et aux conséquences légales et sportives qu'il entraîne.
- Encourager les bonnes pratiques en matière de nutrition, récupération et entraînement pour optimiser la performance de manière naturelle et saine.

5- APPLICATION ET ENGAGEMENT

Chaque membre du Club de Lyon Athlétisme, ainsi que les partenaires, s'engagent à respecter cette charte. En cas de non-respect, des sanctions disciplinaires pourront être prises conformément aux règlements internes du club et des instances fédérales ou judiciaires.

Chaque membre reconnais avoir pris connaissance des engagements qu'elle implique et s'engage à les respecter.

09/07/2025

Membres de la commission Ethique – Préventions – Violences – Dopage

LYON ATHLETISME
Association N° W691068246
75 allée Pierre de Coubertin - 69007 LYON
Tél : 04 72 73 11 63
lyonathletisme@orange.fr

LYON ATHLETISME

Association loi 1901 n° W691068246 –SIRET 500 395 041 00022 – APE 9312Z - FFA N° 069089
75, allée Pierre de Coubertin – 69007 Lyon
Tél : 04 72 73 11 63 - email : lyonathletisme@orange.fr – www.lyon-athletisme.fr